



Quels aménagements prévoir pour sécuriser la circulation dans l'entreprise ?

La gestion des déplacements au sein de l'entreprise a un impact direct sur la sécurité et les conditions de travail

Par LAPORTE Pascal, directeur du département prévention de la santé au travail SISTBI

Définition

La circulation en entreprise peut être définie comme l'ensemble des déplacements des personnes, des moyens de transport et de manutention à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Etape 1 : Comment aborder la circulation en entreprise ?

- Si l'entreprise est en activité :
 - Etablir un plan de l'entreprise.
 - Recenser les flux de circulation (moyens de transport et de déplacement).
 - Déterminer les itinéraires.
 - Déterminer les périodes de circulation.
 - Identifier les zones de circulation à croisements multiples.
 - Analyser les accidents liés aux circulations.

Une analyse physique des croisements et une recherche des causes des déplacements avec la participation des salariés, permettent de mettre en avant les paramètres qui déterminent la circulation et ainsi d'appliquer les principes généraux de prévention pour la mise en place de solutions :

- Supprimer le flux de circulation.
 - Supprimer les croisements ou les interférences de flux.
 - Limiter la fréquence du trafic.
 - Aménager les parcours pour réduire les risques.
 - Informer le personnel.
- Si l'entreprise a un projet :
 - Recueillir les données théoriques (type de flux, horaires, etc.)
 - Analyser les flux de circulation dès l'étude préliminaire.

- Le plan de circulation prévisionnel va permettre un choix de la forme des bâtiments et de leur implantation, ainsi que de l'aménagement des différentes aires nécessaires aux conditions d'exploitation de l'entreprise.
- Privilégier les solutions de prévention collective.

Etape 2 : Les facteurs à prendre en compte :

- Croisements et interférences des flux.
- Densité de circulation.
- Vitesses des véhicules et engins.
- Accès et circulations du personnel.
- Livraisons et expéditions.
- Interventions d'entreprises extérieures.
- Accès des secours et évacuation.
- Encombrements et obstacles.
- Dénivellations.
- Facteurs humains.

Etape 3 : Les solutions adaptées

- Principes généraux :
 - Réfléchir aux conséquences de l'implantation des bâtiments.
 - Appliquer le code de la route.
 - Séparer les flux (véhicules routiers, véhicules légers, engins, piétons).
 - Dimensionner suffisamment les aires d'évolution et de circulation.
 - Porter une attention particulière aux piétons.
 - Privilégiés la marche en avant des produits.
 - Réduire la manutention.
 - Aménager les horaires.
 - Former et informer les salariés.
- Entrée de l'entreprise :
 - Accueillir les véhicules (signalisation, aménagements, stationnement, zone d'attente, information).
 - Séparer les flux des piétons et des véhicules.
- Portes et portails :
 - Dimensionner les passages pour l'évacuation.

- Séparer les flux des piétons et des engins.
- Permettre la visibilité.
- Eviter les risques de heurts piétons, engins.
- Prévoir des accès handicapés.
- Sens unique et giratoire pour limiter les manœuvres.
- Voies de circulation :
 - Délimiter les voies de circulations et les dimensionner en fonction des flux.
 - Construire des trottoirs.
 - Réduire au minimum les circulations de piétons.
 - Prévoir des zones de franchissement.
- Aménagements incitatifs :
 - Limiter la vitesse par des dispositifs d'alerte et des contraintes géométriques.
 - Structurer l'espace, en favorisant la séparation des flux.
- Parkings :
 - Disposer les parkings à l'entrée des bâtiments.
 - Aménager des sens uniques et des zones de manœuvre.
 - Dimensionner les places en fonction du sens de stationnement et du gabarit des véhicules.
 - Privilégier le stationnement en marche arrière.
 - Délimiter les cheminements piétons.
- Quais :
 - Prévoir l'accès aux quais.
 - Agencer la cour.
- Aires de stockage : étudier les accès.
- Postes de travail :
 - Implanter en fonction des allées.
 - Prévoir des zones de stockage.
 - Limiter les déplacements.
- Etat des sols :
 - Choisir un type de sol adapté.
 - Prévoir une résistance suffisante.
 - Prendre en compte les caractéristiques phoniques.
- Escaliers et rampes :

- Veiller au bon dimensionnement.
- Privilégier les escaliers droits.
- Eclairage : assurer un éclairage suffisant.
- Signalisation :
 - Adapter à l'entreprise.
 - Conforme au code de la route.
- Moyens de communication pour limiter les déplacements.

Source ED800 le guide de la circulation en entreprise de l'INRS